

DÉCISION 44 / 2026

RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ESPACES AU COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE" À JURY AVEC L'ASSOCIATION FAMILIALE DE PELTRE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE DANSE TOUS LES LUNDIS DE 18H30 A 19H30 JUSQU'AU 12 JUILLET 2026.

Nous soussignés, Nathalie SPORMEYEUR, 18^{ème} Vice-Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 03 juin 2024 par lequel Madame SPORMEYEUR, Vice-Présidente déléguée « vie associative et équipements sportifs », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « suivre les dossiers, signer les actes et courriers et exécuter les délibérations dans le domaine de la vie associative et équipements sportifs »,

DÉCIDONS :

De signer l'avenant à la convention relative à la mise à disposition d'espaces du complexe sportif « Val Saint-Pierre » à Jury avec l'Association Familiale de Peltre les lundis de 18h30 à 19h30 jusqu'au 12 juillet 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260203-Decis44-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

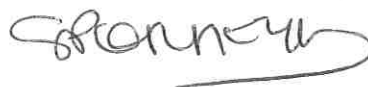
Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **03 FEV. 2026** -

Pour le Président

La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR

Maire de Saulny

AVENANT 1

COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE"
Fiche d'attribution de créneaux hebdomadaires
Saison 2025-2026

ATTRIBUTAIRE : Association Familiale de Peltre

REPRESENTÉE PAR : Madame Catherine THOUVENIN – *Présidente*

JOURS ET HEURES D'ATTRIBUTION DU 19 JANVIER AU 12 JUILLET 2026 :

JOUR	HORAIRES	ACTIVITE	SALLE
LUNDI	18h30 à 19h30	Danse de société	Salle danse

Il est rappelé qu'en raison de la nature du sol (parquet), la pratique d'une activité dans cette salle est subordonnée à l'utilisation d'une paire de chaussures de sport adaptée (semelle blanche uniquement et talons interdits), qui devra être impérativement chaussée dans les vestiaires du complexe sportif.

En cas de non-respect de cette consigne, cette mise à disposition sera annulée sans préavis et de manière définitive.

A noter : Les temps de montage et démontage, ainsi que de déshabillage et rhabillage sont inclus dans les horaires ci-dessus. Merci de le faire respecter.

L'accès à l'équipement ne sera autorisé qu'en présence d'un des responsables.

ESPACE(S) ET EQUIPEMENT(S) MIS A DISPOSITION :

	Grande salle
X	Salle de danse
	Dojo
	Tennis
	Bar
X	Douches-vestiaires, nombre.....
	Vestiaires arbitres

	Salle de réunion (15 places)
	Tableau d'affichage
X	Club house
	Autres équipements :

NOMS, QUALIFICATIONS ET COORDONNEES DES RESPONSABLES INTERVENANT SUR LES CRENEAUX CI-DESSUS :

(à compléter avec précision par l'utilisateur)

ACTIVITE	RESPONSABLE	MAIL	TELEPHONE
DANSG DE SALON	FRENDI MORUE		06 30 70 28 52

Fait à Metz, en deux exemplaires, le

03 FEV. 2026 -

Pour Metz Métropole
La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR
Maire de Saulny

Pour l'Association Familiale de Peltre
La Présidente



Catherine THOUVENIN